

PAR COURRIEL

Québec, le 25 février 2020

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 6 février 2020

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 6 février dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants pour une période couvrant les 10 dernières années, soit de 2010 à 2019, ou de 2009 à 2018, selon la disponibilité de l'information :

- Taux annuel de départs volontaires;
- Taux annuel de roulement de main d'œuvre;
- Nombre moyen annuel de postes vacants;
- Nombre moyen annuel de postes en recrutement actif;
- Écart entre les ETC autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor et le personnel réellement en poste, annuellement; ainsi que le
- Coût annuel pour la formation de nouveaux employés.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les informations que nous détenons en lien avec votre requête.

Tout d'abord, selon les rapports annuels de gestion de l'Office de la protection du consommateur, le taux annuel de départs volontaires (taux annuel de roulement de main d'œuvre), au 31 mars de chaque année, est le suivant.

Années	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent
2009-2010	8 %
2010-2011	3 %
2011-2012	11 %
2012-2013	8 %
2013-2014	13,8 %
2014-2015	10 %
2015-2016	6,6 %
2016-2017	11,98 %
2017-2018	11,18 %
2018-2019	14,21 %

En outre, prenez note que nous ne détenons aucun renseignement en ce qui concerne le nombre moyen annuel de postes vacants et le nombre moyen annuel de postes en recrutement actif. Toutefois, vous trouverez ci-dessous le nombre d'arrivées et de départs, de 2010-2011 à 2018-2019.

Années	Arrivées	Départs
2010-2011	18	12
2011-2012	25	17
2012-2013	19	15
2013-2014	25	16
2014-2015	8	15
2015-2016	19	11
2016-2017	23	16
2017-2018	27	16
2018-2019	25	18

Pour ce qui est de l'écart entre les ETC autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor et le personnel réellement en poste, nous vous référons au tableau ci-dessous, constitué à partir de données provenant des rapports annuels de gestion de l'Office.

Années	ETC autorisés	Effectif en poste
2009-2010	95	103
2010-2011	99	99
2011-2012	104	103
2012-2013	106	102
2013-2014	104	109
2014-2015	105	103
2015-2016	112	113
2016-2017	209 900 heures	119
2017-2018	210 047 heures	131
2018-2019	221 005 heures	130

Enfin, l'Office ne détient pas d'information spécifique sur le coût pour la formation de nouveaux employés.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.